RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 030-213003239-20210216-D2021_06-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du **16 FEVRIER 2021**

Numéro de délibération **D2021_06**

L'an deux mil vingt un

et le seize février

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Jean Pierre OZIL, Georges RIBOT, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Laurent BRUNEL, Jerome NOGARET, Claude SOLEIROL, , Christian PRIVAT, Eric PRIVAT, Sébastien KUBANI

Absents :

Loic VOILLIOT, Céline LINGERAT

A été nommé secrétaire : Katy ERDELYI

Objet de la Délibération

AMENDE DE POLICE PROJET 2021

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de Madame La Présidente du Département du Gard relatif à la répartition des produits des amendes de police, il rappelle que cette aide doit etre utilisée sur routes départementales ou voies communales, commandés par les exigences de la sécurité routière ainsi que l'achat de matériel de sécurisation de la circulation,

Le Maire propose que cette aide soit sollicitée pour l'achat et la mise en place de signalisation routière dans le but d' une part de renforcer la sécurité des usagés empruntant la voirie communale et d' autre part de faciliter l' intervention des secours dans les nombreux hameaux constituant l' habitat communal.

*Des devis ont été demandés et le montant estimé global du projet s' élève à 15 101,71 € HT

après en avoir délibéré la proposition est adoptée à l'unanimité et Mr Le Maire est autorisé a signer tous les documents relatifs au projet,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le du

publication du

notification du

MAIRIE DE SOUSTELLE (Gard)